

Wattignies, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Monsieur le Président  
Métropole Européenne de Lille  
2 boulevard des Cités Unies  
CS 70043  
59040 LILLE Cedex

Affaire commune :  
Mairie de Wattignies  
Mairie de Templemars

**OBJET : SDIT – Projet de ligne de tramway – Section Wattignies Templemars Rue du Général De Gaulle**

Monsieur le Président,

Le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport de la MEL, adopté le 28 juin 2019 et en cours de concertation préalable, prévoit un projet de nouvelle ligne de tramway sur un tracé reliant Lille à Seclin en passant par Wattignies et Templemars sur la Rue du Général De Gaulle.

Ce projet représente une belle opportunité de compléter les transports en commun sur nos territoires, afin de répondre aux enjeux de mobilité de la métropole avec toutes ses dimensions sociale, urbaine et environnementale, et nous sommes donc favorables à son principe et son tracé sur nos communes.

Néanmoins, comme nous l'avons signalé en amont de la concertation préalable, le sujet du partage de l'espace public disponible pour l'insertion de la nouvelle ligne de tramway avec les autres fonctions de la voirie à aménager reste pour nous une question primordiale, à étudier et à régler au mieux pour permettre une véritable réussite du projet pour nos villes.

Dans ce cadre, il apparaît que la section concernée de la Rue du Général De Gaulle entre Wattignies et Templemars présente une largeur moyenne de 19,4 mètres, ce qui serait, selon les premières études, une emprise ne pouvant laisser la place à l'ensemble des fonctions permises en termes de sens et largeurs optimales, sans prévoir leur adaptation appropriée au tronçon.

Aussi, nous tenons dès à présent à vous signifier les attentes de nos communes sur ce tronçon en ce qui concerne les fonctions indispensables à prévoir à côté de la nouvelle ligne de tramway.

Nous estimons qu'il serait d'abord absolument nécessaire que le projet puisse prévoir la continuité de deux voies de circulation routière sur l'ensemble du tracé concerné. En effet, cet axe important d'articulation de nos villes doit pouvoir continuer de permettre une desserte routière dans les deux sens de circulation, afin de garantir une accessibilité correcte des habitants et des activités, et une fonctionnalité véritablement structurante. De plus, en cas de suppression d'un des sens de circulation sur cet axe canalisateur, les reports de flux induits seraient dirigés aux abords vers des quartiers résidentiels existants apaisés, de qualité environnementale et aucunement adaptés à recevoir un tel trafic supplémentaire, ce qui n'est absolument pas souhaitable pour nos territoires.

Nous pensons ensuite qu'il serait également nécessaire que le projet puisse prendre en compte les besoins indispensables en places de stationnement pour les commerces et les habitations dépourvus au sein des fonctions de la rue. En cas de nécessité, des reports modaux de stationnement dans des poches proches appropriées pourraient éventuellement être étudiés au cas par cas afin de garantir une possibilité de stationnement parfaitement adaptée aux lieux.

Partant de ces considérations, pour une bonne réalisation du projet, s'agissant du partage de l'emprise en largeur de la section de la Rue du Général De Gaulle entre Wattignies et Templemars, nous nous permettons enfin de vous proposer un aménagement possible composé des fonctions suivantes : un trottoir de 1,4m ; une voie cyclable deux sens de 2,2m ; une plateforme tramway deux sens de 6,4m ; une voirie véhicules deux sens de 6m ; une bande de stationnement de 2m ; un trottoir de 1,4m.

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre demande et nous restons à votre entière disposition pour en échanger.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sincères salutations.

Le Maire de Wattignies  
Conseiller Métropolitain

Alain PLUS



Le Maire de Templemars  
Conseiller Métropolitain

Pierre-Henri DESMETTRE

